



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 6
Commission Statuts et Règle-
ments

Pages 7 à 17
Commission Départementale du
Calendrier et Organisation des
Compétitions

Pages 18 à 23
Commission Organisation des
Coupes Départementales

Pages 24 à 34
Commission Départementale
Football d'Animation

Pages 35 à 40
Commission Départementale
Futsal

Pages 41 & 42
Commission des Terrains & Ins-
tallations Sportives

Page 43
Commission désignation des
Délégués

Page 44
Commission des finances

Page 45
Commission Départementale de
l'Arbitrage—section Lois du Jeu

Pages 46 & 47
Informations statutaires relatives
à l'élection du Comité de Direc-
tion du District du Val-d'Oise de
Football

Page 48
Déclaration de candidature indi-
viduelle

Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF

Vendredi 18 novembre 2022
à Baillet en France

Appel à
candidatures !



INFOS LICENCES



Romain Lissorgue nouveau parrain
de la classe arbitrage



N° 612 Édition du 07 octobre 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2022

Présents : MM. FAUGERON – LETELLIER - ANTUNES. - BAILLIEZ

Excusé : M. ANDRIEU

Assiste : M. ATEMENGUE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DEMANDE D'ÉVOCACTION

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°24668429 du 11/09/2022 CDM D1 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5/AS ERAGNY FC5

Reprise du dossier

Le club de **AS ERAGNY FC5** n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M OLIVIER Maxence licence 2388012085** du club de **AS ERAGNY FC5** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 06/06/2022.

Considérant que le 11/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **AS ERAGNY FC5** pour l'inscription et la participation du joueur **M OLIVIER Maxence licence 2388012085** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5**.

AMENDE : 100€ (AS ERAGNY FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5: 43,50 €

DEBIT: AS ERAGNY FC5: 53,50 €

AS ERAGNY FC5 0 BUT: - 1 POINT

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5 1 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur M OLIVIER Maxence licence 2388012085 date d'effet le 10/10/2022.



ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°24616634 du 18/09/2022 SENIORS D2 POULE A DEUIL ENGHIEU FC1/ENT MERY MERIEL BESSANCOURT1

Reprise du dossier

Le club de **DEUIL ENGHIEU FC1** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M JEAN Stanley licence 2546155989** du club de **DEUIL ENGHIEU FC** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 20/06/2022.

Considérant que le 18/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **DEUIL ENGHIEU FC1** pour l'inscription et la participation du joueur **M JEAN Stanley licence 2546155989** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5**.

AMENDE : 100€ (DEUIL ENGHIEU FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5 : 43,50 €

DEBIT : DEUIL ENGHIEU FC1 : 53,50 €

DEUIL ENGHIEU FC1 0 BUT : - 1 POINT

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT5 0 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **M JEAN Stanley licence 2546155989** date d'effet 10/10/2022.

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24617496 du 18/09/2022 SENIORS D3 POULE B JOUY LE MOUTIER FC 2 / MARLY LA VILLE ES 2

Reprise du dossier

Le club de **MARLY LA VILLE ES 2** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M DANIEL Yohan licence 2358034413** du club de **MARLY LA VILLE ES 2** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 20/06/2022.

Considérant que le 18/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MARLY LA VILLE ES2** pour l'inscription et la participation du joueur **M DANIEL Yohan licence 2358034413** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **JOUY LE MOUTIER FC 2**.

AMENDE : 100€ (MARLY LA VILLE ES) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT JOUY LE MOUTIER FC 2 : 43,50 €

DEBIT : MARLY LA VILLE ES 2 : 53,50 €

MARLY LA VILLE ES 2 0 BUT : - 1 POINT

JOUY LE MOUTIER FC 2 0 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **M DANIEL Yohan licence 2358034413** à la date 10/10/2022.

**RÉSERVE****JOUY LE MOUTIER FC**

Match n°24616768 du 18/09/2022 SENIORS D2 POULE B COSMO TAVERNY/JOUY LE MOUTIER FC

Reprise du dossier

Réserve irrecevable sur le fond, le règlement autorise en seniors l'inscription de 6 mutés, dont 2 mutés hors période.

La commission dit :
Résultat acquis sur le terrain.

DEMANDE D'ÉVOCATION**ST BRICE FC**

Match n°24615784 du 18/09/2022 SENIOR D1 MARLY LA VILLE ES1 / ST BRICE FC2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST BRICE FC (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ST BRICE FC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MARLY LA VILLE ES** sur l'inscription et la participation du joueur **GILLES Timothy licence 2543996653** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **GILLES Timothy licence 2543996653** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

Réponse impérative avant le 10/10/2022 avant 12h00

RÉCLAMATION**ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT**

Match n°25061832 du 25/09/2022 COUPE DU COMITE U16 ES HERBLAY / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (Réclamation)

Réserve non fondée, les joueurs cités sur la réclamation licenciés au **HERBLAY FC** sur la saison 2021-2022 ne sont pas mutation. Ils sont tous dispensés du cachet mutation Art 117.d de la FFF.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



RÉSERVE

CHAMPAGNE SFC

Match n°25061841 du 25/09/2022 COUPE DU COMITE ANCIENS ST LEU 95 FC 12 / CHAMPAGNE SFC 12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CHAMPAGNE SFC 12 (Réserve)

Réserve non fondée aucun joueur du ST LEU 95 FC12 n'a participé avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence : Anciens R2 Poule A du 18/09/2022 Esp. Paris 19è11/ St Leu FC11

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 19 SEPTEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

U 16 D3 / Phase Unique / Poule E

Journée du 18 SEPTEMBRE 2022

Goussainville Fc 3	Eaubonne Csm 1	Retrait avertissement
--------------------	----------------	-----------------------

Goussainville Fc 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A

Journée du 18 SEPTEMBRE 2022

St Leu 95 Fc 25	Grosley Fc 25	Retrait avertissement
-----------------	---------------	-----------------------

St Leu 95 Fc 25 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Grosley Fc 25 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule C

Journée du 18 SEPTEMBRE 2022

Ent. Osny. Boissy 16	Magny Vexin Fc 15	Retrait avertissement
----------------------	-------------------	-----------------------

Ent. Osny. Boissy 16 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Magny Vexin Fc 15 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 26 SEPTEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art
44.4)**

U 14 D4 / Phase Unique / Poule B

Journée du 24 SEPTEMBRE 2022

Courdimanche As 1	Persan Us 03 3	Retrait avertissement
--------------------------	-----------------------	------------------------------

Courdimanche As 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Persan Us 03 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 04 DÉCEMBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière – Sénécal – El Fakri.

Assiste : M. Podan-Mavounzy.

Excusés : MM. Cokgul – Traon - N'Diaye

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

**REPORT DE LA JOURNÉE DU 11/09/2022
U18 ET U16
AU 09/10/2022**

**REPORT DE LA JOURNÉE 2 DU 17/09/2022
SENIORS FÉMININES
AU 19/11/2022**

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.



Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

Tous les courriels reçus concernant les engagements ont été examinés et acceptés par la Commission (à l'exception des courriels qui ont fait l'objet d'une réponse détaillée ci-dessous)

REMERCIEMENTS ARBITRES

- KANKOLONGO Jael
- HARMOHINDER Hardeep
- BOUNOUA Mohamed
- CHARTIER Michel

COURRIERS CLUBS

SAINT BRICE FC

Courriel du 03/10/2022

La COC ne peut prendre en compte votre demande, manque l'accord du club adverse

ARNOUVILLE AS

Courriel du 02/10/2022

Suite motif invoqué, la Commission décide match à jouer le 06/11/2022

NEUVILLE AS

Courriel du 3/10/2022

Match n°24685501

L'équipe de GOUSSAINVILLE ne s'est pas présentée et sans avertir le club de NEUVILLE.

Remboursement des frais de déplacement de l'arbitre d'un montant de 48,50€ au club de NEUVILLE et débiter le club de GOUSSAINVILLE de la somme de 48,50€

ACADÉMIE FOOT CLUB ERMONT

Courriel du 4/10/2022

Les matches à domicile des U14 pour toute la saison 2022/2023 se dérouleront à 16h30, sauf la dernière journée de championnat ART 10.3 du RS du DVOF

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAMPAGNE SFC

Courriel du 29/09/2022

Les matches à domicile des U16 D3/A pour toute la saison 2022/2023 se dérouleront à 16h30, sauf la dernière journée de championnat ART 10.3 du RS du DVOF

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ROISSY EN France US

Courriel du 30/09/2022

La COC ne peut intervenir pour une telle décision.

L'équipe du FC HERBLAY est à jour du règlement de ses cotisations pour l'engagement de ses équipes.



DATES – TERRAINS – HEURES

ARGENTEUIL RC

Courriel du 03/10/2022

U14 D3 Poule C

Match n°24694739 du 08/10/2022

ARGENTEUIL RC 3 / BEAUCHAMP AS 1

Nouvel horaire : 14H

Nouvelle installation : stade Auguste Delaune 5 place des Vosges 95100 Argenteuil

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 4/10/2022

Séniors D3 Poule B

Match n°24617489 du 09/10/2022

MARLY ES 2 / USO BEZONS 2

Nouvelle installation : stade Sébastien Braëms à MARLY LA VILLE

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT BRICE FC

Courriel du 04/10/2022

U14 D1

Match n°24692504 du 08/10/2022

SAINT BRICE FC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Nouvel horaire : 17h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT LEU FC

Courriel du 04/10/2022

U14 D4 Poule A

Match n°24696204 du 08/10/2022

SAINT LEU 95 FC 3 / EZANVILLE ECOUEN US 1

Nouvel horaire : 14h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ECOUEN BOUFFEMONT

Courriel du 04/10/2022

U16 D3 Poule E

Match n°24690041 du 09/10/2022

ECOUEN BOUFFEMONT 3 / AUVERS ENNERY FC 1

Nouvel horaire : 13h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



DATES – TERRAINS – HEURES **(Via FOOTCLUBS)**

ADAMOIS OL

CDM D1

Courriel du 3/10/2022

Match n°24668446

ADAMOIS OL 5 / CORMELLAIS ACS 5

Nouvelle date : 16/10/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT BRICE FC

U14 D3 Poule C

Courriel du 3/10/2022

Match n°24694742

SAINT BRICE FC 2 / ASSO A 3

Nouvelle horaire : 15h

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT PRIX ES

SENIORS D4 Poule A

Courriel du 1/10/2022

Match n°24660940 du 11/12/2022

SAINT PRIX ES 2 / BRUYERES BERNES USM 1

Inversion de rencontre

Nouvelle installation : Stade René Barbier à BRUYERES BERNES

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

SAINT PRIX ES

SENIORS D4 Poule A

Courriel du 1/10/2022

Match n°24661006 du 14/05/2023

BRUYERES BERNES USM 1 / SAINT PRIX ES 2

Inversion de rencontre

Nouvelle installation : Stade Georges Glatigny à SAINT PRIX

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D1

Match n° 24672932 du 09/10/2022

PUISEUX LOUVRES 95 11 / SAINT BRICE FC 11

Inversion de rencontre

Nouvelle installation : stade Léon GRAFFIN à Saint Brice

Nouvel horaire : 9h00.

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D1

Match n° 24672932 du 23/04/2023

SAINT BRICE FC 11 / PUISEUX LOUVRES 95 11

Inversion de rencontre

Nouvelle installation : stade Sylvain Barissel 2 à Louvres

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**CHAMPAGNE SFC****ANCIENS D1**

Courriel du 4/10/2022

Match n°24672934 du 18/09/2022

SFC CHAMPAGNE 95 11 / FC FRANCONVILLE 11

Inversion de rencontre

Nouvelle installation : Stade Jean Rolland à FRANCONVILLE

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

CHAMPAGNE SFC**ANCIENS D1**

Courriel du 1/10/2022

Match n°24673000 du 23/04/2023

FC FRANCONVILLE 11 / SFC CHAMPAGNE 95 11

Inversion de rencontre

Nouvelle installation : complexe sportif à CHAMPAGNE

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

CONFIRMATION DE RÉSULTAT**SENIORS D4/A****Match n° 24660909 du 02/10/2022**

DOMONT FC 2 / BRUYERES BERNES Usm 1

DOMONT FC 2	0pt	0but	
BRUYERES BERNES Usm 1	3pts	0but	

Match perdu pour erreur administrative ART. 40.2 du RS du DVOF

Anciens D2**Match n° 24673245 du 02/10/2022**

GROSLAY FC 12 / BEAUCHAMP AS 1

GROSLAY FC 12	3pts	1but	
BEAUCHAMP 11	0pts	0but	

ANCIENS D3 Poule C**Match n° 24671350 du 18/09/2022**

ASSOA 11 / VAUREAL FCM 11

ASSOA 11	-1pt	0but	
VAUREAL FCM 11	0pt	0but	

U14 D1**Match n° 24692500 du 01/10/2022**

AS ERMONT 1 / FC SAINT BRICE 1

AS ERMONT 1	0pt	2buts	
FC SAINT BRICE 1	3pts	3buts	



U14 D2 Poule A

Match n° 24692772 du 01/10/2022

PERSAN 03 US 2 / VILLERS LE BEL FC 1

PERSAN 03 US 2	1pt	1but
VILLIERS LE BEL FC 1	1pt	1but

U14 D2 Poule B

Match n° 24692861 du 01/10/2022

ERAGNY FC 1 / ASSO A 2

ERAGNY FC 1	3pts	10buts
ASSO A 2	0pt	1but

Match n° 24692860 du 1/10/2022

GARGES FCM 1 / FOSSES UF 1

GARGES FCM 1	3pts	4buts
FOSSES UF 1	0pt	1buts

U14 D3 Poule B

Match n° 25694643 du 01/10/2022

GROSLAY FC 1 / FRANCONVILLE FC 3

FRANCONVILLE FC 3	3pts	3buts
GROSLAY FC 1	0pt	2buts

U14 D3 Poule C

Match n° 24694737 du 01/10/2022

SAINT LEU 95 FC 2 / SAINT BRICE FC 2

SAINT LEU 95 FC 2	3pts	4buts
FC SAINT BRICE 2	0pts	3buts

U14 D4 Poule C

Match n° 24696375 du 01/10/2022

COURDIMANCHE AS 2 / ACADEMIE FC ERMONT 2

ACADEMIE ERMONT FC 2	0pt	1but
COURDIMANCHE AS 2	3pts	3buts

Match n° 24696376 du 01/10/2022

ACS CORMEILLAIS / EMMB

ACS CORMEILLAIS	3pt	2buts
EMMB	0pt	0but

Match n° 24696378 du 01/10/2022

ENT. MARLY FONTENAY 2 / MONTSOULT BAILLET US 1

MONTSOULT BAILLET US 1	3pts	2buts
ENT. MARLY FONTENAY 2	0pts	0but

**Match n° 24696378 du 01/10/2022**

ENT. MARLY FONTENAY 2 / MONTSOULT BAILLET US 1

MONTSOULT BAILLET US 1	3pts	2but
ENT. MARLY FONTENAY 2	0pt	0but

U14 D4 Poule D**Match n° 25075801 du 02/10/2022**

COURDIMANCHE AS 2 / ACADEMIE FC ERMONT 2

ACADEMIE ERMONT FC 2	0pt	1but
COURDIMANCHE AS 2	3pts	3but

Match n° 25075801 du 01/10/2022

HERBLAY ES 2 / MONTIGNY FC 1

HERBLAY ES 2	3pts	2but
MONTIGNY FC 10pts	0but	

MATCHES À JOUER**16/10/2022****ANCIENS D4 Poule B**

Match n° 24674314

SFC CHAMPAGNE 95 12 / PUISEUX LOUVRES 95 13

Suite motif invoqué : Coupe du Val d'Oise

22/10/2022**U14 D1**

Match n° 24692498

FC FRANCONVILLE 1 – RC ARGENTEUIL 2

23/10/2022**U16 D1**

Match n° 24689107

RC ARGENTEUIL 2 / FCM GARGES 1

U16 D2 Poule A

Match n° 24689247

FCM GARGES 2 / RC ARGENTEUIL 3

Seniors D2 Poule A

Match n° 24616630

RC FRANCONVILLE 2 / RC ARGENTEUIL 2

30/10/2022**SENIORS D3 Poule B**

Match n° 24617501

FC VILLIERS LE BEL 2 / FC JOUY LE MOUTIER 2



06/11/2022

U18 D2 Poule B
Match n° 24685361
OSNY FC 1 / FAS ARNOUVILLE 1

11/11/2022

U18 D2 Poule A
Match n° 24685231
ARNOUVILLE FC 1 / ARGENTEUIL FC 2

U18 D3 Poule A
Match n° 24685492
PIERRELAYE FC 1 / FRANCONVILLE FC 2

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

Seniors D3 Poule A

Match n° 24617369 du 02/10/2022
Gafepb 1 / Domont FC 1

Domont FC 1 Amende 31€

Domont FC 1	0buts	-1pt
Gafepb 1	5buts	3pts

U18 D3 Poule B

Match n° 24685772 du 02/10/2022
DOMONT FC 1 / MONTMORENCY FC 1

Domont FC 1 Amende 24€

Domont FC 1	0buts	-1pt
Montmorency FC 1	5buts	3pts

Match n° 24685770 du 02/10/2022
MONTSOULT BAILLET US 1 / VAUREAL FCM 2

Vaureal FCM 2 Amende 24€

VAUREAL FCM 2	0but	-1pt
MONTSOULT BAILLET US 1	5buts	3pts

U16 D3 Poule D

Match n° 24689921 du 02/10/2022
ARNOUVILLE FAS 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1

Puiseux Louvres 95 FC 1 Amende 24€

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1	0buts	-1pt
ARNOUVILLE FAS 1	5buts	3pts

**DEUXIÈME FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE****Seniors D4 Poule B**

Match n° 24661041 du 02/10/2022

ENTENTE BEAUMONT MOURS 2 / PERSAN US 03 3

ENTENTE BEAUMONT MOURS 2	0 but	-1 pt
PERSAN US 03 3	5 buts	3 pts

Seniors D1

Match n° 24615787 du 2/10/22

HERBLAY SUR SEINE FC 1 / PERSAN US 03 1

HERBLAY SUR SEINE FC 1	0 but	-1 pt
PERSAN US 03 1	5 buts	3 pts

Seniors D2 Poule B

Match n° 24616771 du 02/10/2022

HERBLAY SUR SEINE FC 2 / ASSO A 3

HERBLAY SUR SEINE FC 2	0 but	-1 pt
ASSO A 3	5 buts	3 pts

U18 D1

Match n° 24685107 du 02/10/2022

VILLIERS LE BEL FC 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1

HERBLAY SUR SEINE FC 1	0 but	-1 pt
VILLIERS LE BEL FC 1	5 buts	3 pts

U16 D2 Poule A

Match n° 24689254 du 02/10/2022

SAINT PRIX ES 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1

HERBLAY SUR SEINE FC 1	0 but	-1 pt
SAINT PRIX ES 1	5 buts	3 pts

U14 D2 Poule A

Match n° 24692771 du 01/10/2022

HERBLAY FC 1 / ENT. MARLY FONTENAY 1

HERBLAY SUR SEINE FC 1	0 but	-1 pt
ENT. MARLY FONTENAY	5 buts	3 pts

U16 D3 Poule A

Match n° 24689522 du 01/10/2022

VEXIN AS 1 / BEZONS USO 2

VEXIN AS 1	0 but	-1 pt
BEZONS US 2	5 buts	3 pts



DEUXIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

D1 Féminines

Match n° 24699898 du 01/10/2022
Ent. ESSG SAM 1 / ARGENTEUIL FC 1

Amende Ent. ESSG SAM 1 37.50€

Ent. ESSG SAM 1	0 but	-1 pt
ARGENTEUIL FC 1	5 buts	3 pts

U14 D4 poule D

Match n° 25075803 du 01/10/2022
FOSSÉS UF 2 / DOMONT FC 1

Amende DOMONT FC 1 27.50€

DOMONT FC 1	0 but	-1 pt
FOSSÉS UF 2	5 buts	3 pts

U18 D3 Poule A

Match n° 24685506 du 02/10/2022
GOUSSAINVILLE FC 2 / FRANCONVILLE FC 2

Amende GOUSSAINVILLE FC 2 27.50€

GOUSSAINVILLE FC 2	0 but	-1 pt
FRANCONVILLE FC 2	5 buts	3 pts

TROISIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

Anciens D3 Poule C

Match n° 24673641 du 02/10/2022
VEXIN AS 11 / DEUIL ENGHEN FC 12

Amende DEUIL ENGHEN FC 12 41.50€

DEUIL ENGHEN FC 12	0 but	-1 pt
VEXIN AS 11	5 buts	3 pts

FORFAIT GÉNÉRAL

FC DEUIL ENGHEN

Anciens D3 Poule C
Amende: 72€

BRUYERES BERNES USM

U14 D3 Poule A
Amende: 57€



BEZONS USO

Anciens D2 Poule A

Amende : 72€

BEZONS USO

Anciens D4 Poule A

Amende : 72€

BEZONS USO

Féminines D1

Amende : 72€

Secrétaire de Séance

M. Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre

**COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES****RÉUNION DU 04 OCTOBRE 2022**

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - Lacour – Lalotte.

Excusés : MM. Moukrim - N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION**APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F**

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU COMITÉ – SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

CADRAGE du 16 OCTOBRE 2022 À 14H30

COSMO TAVERNY

Mail du 21/09/2022

COSMO TAVERNY 2 / CHAMPAGNE SFC 95 2

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission.

COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS

CADRAGE du 16 OCTOBRE 2022 À 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	MENCOURT AS 12	ROISSY EN FRANCE US 12
2	MONTMAGNY FC 12	THILLAY ESM 12

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

2ÈME TOUR DU 16 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC 95 11	USC ST GRATIEN 11
2	CHAUMONTEL LUZARCHES US 11	MONTMORENCY FC 11
3	THILLAY ESM 11	GARGES FCM 11
4	ROISSY EN FRANCE US 11	EAUBONNE CSM 11
5	ENT BEAUMONT PERSAN 11	BEAUCHAMP AS 11
6	BOUFFEMONT ACS 11	DOMONT FC 11
7	ARGENTEUIL FC 11	PORTUGAIS PERSAN AFC 11
8	FRANCONVILLE FC 11	FRANCO PORTUGAIS ARG. 11
9	ENT SANNOI ST GRATIEN 11	MONTMAGNY FC 11
10	ACADEMIE FOOTBALL CL 11	FRANCE ALGERIE 11
11	COURDIMANCHES AS 11	CERGY PONTOISE FC 11
12	PISCOP MOISSELLES 11	CERGY PORTUGAIS 11
13	PORTUGAIS PAIX VIVRE 11	OSNY FC 11
14	JOUY LE MOUTIER FC 11	MARLY LA VILLE ES 11
EXEMPT: MONTIGNY OL 11		

ENT SANNOIS ST GRATIEN

03/10/2022

ENT SSG 11 / MONTMAGNY FC 11

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE ROBERT LEMOINE à St Gratien.

Prévenir vos adversaires.



COUPE DU VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – 14 ANS

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	FOSSÉS FU 1	ECOUEEN BOUFFEMONT 1
2	MONTMAGNY FC 1	CHAMPAGNE SFC 95 1
3	MONTIGNY FC 95 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
4	AUVERS ENNERY FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
5	BEAUCHAMP AS 1	FRETTOISE ES 1
6	PUISEUX LOUVRES 95 1	ES HERBLAY 1
7	MONTSOULT BAILLET US 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
8	ROISSY EN FRANCE US 1	ENT ES MARLY FONTENAY 1
9	PONTOISIENNE JS 1	CORMEILLAIS ACS 1
10	BEZONS USO 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
11	VIARMES BELLOY BEAUMONT 1	VILLIERS LE BEL FC 1
12	ARGENTEUIL FC 1	FRANCONVILLE FC 1
13	MERY MERIEL BESSANCOURT 1	GONESSE RC 1
14	DOMONT FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
15	ERMONT AS 1	MAGNY EN VEXIN FC 1
16	ST BRICE FC 1	EZANVILLE ECOUEEN US 1
17	ERAGNY FC 1	ADAMOIS OL 1
18	SURVILLIERS AVENIR 1	THILLAY ESM 1
19	PERSAN US 03 1	MONTMORENCY FC 1
20	ST PRIX ES 1	ARNOUVILLE F AS 1
21	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1
22	MENUCOURT AS 1	GARGES FCM 1
23	COURDIMANCHE AS 1	VAUREAL FCM 1
24	OSNY FC 1	ACADEMIE FC ERMONT 1
EXEMPT : AS VEXIN		

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00 – CVO 14 ANS

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U14 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 05 novembre 2022 :

Match	CLUB	CLUB
3	MONTIGNY FC 95 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
5	BEAUCHAMP AS 1	FRETTOISE ES 1
14	DOMONT FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
15	ERMONT AS 1	MAGNY EN VEXIN FC 1
18	SURVILLIERS AVENIR 1	THILLAY ESM 1
21	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1



COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL – 14 ANS

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS 2	MONTMORENCY FC 2
2	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
3	GONESSE RC 3	ST BRICE FC 3
4	ARGENTEUIL RC 3	ARNOUVILLE F AS 2
5	DEUIL ENGHEN FC 2	SARCELLES AAS 5
6	ST LEU 95 FC 3	FRANCONVILLE FC 3
7	ES HERBLAY 2	SARCELLES AAS 3
8	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2	SARCELLES AAS 6
9	VAUREAL FCM 2	ECOUEN BOUFFEMONT 3
10	PERSAN US 03 2	CERGY PONTOISE FC 3
11	ADAMOIS OL 2	CORMEILLAIS ACS 3
12	GOUSSAINVILLE FC 2	GOUSSAINVILLE FC 3
13	COSMO TAVERNY 2	SARCELLES AAS 4
14	ST OUEN L'AUMÔNE AS 2	FRANCONVILLE FC 2
15	MERY MERIEL BESSANCOURT 2	COURDIMANCHE AS 2
16	CERGY PONTOISE FC 2	PERSAN US 03 3
17	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3	CERGY PONTOISE FC 4
18	ST LEU 95 FC 2	ERAGNY FC 2
19	ACADEMIE ERMONT FC 2	ARGENTEUIL RC 2
20	ENT MARLY FONTENAY 2	GARGES FCM 2
21	COSMO TAVERNY 3	ARGENTEUIL FC 3
22	GONESSE RC 2	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
23	BEZONS USO 2	ECOUEN BOUFFEMONT 2
24	ST BRICE FC 2	FOSES UF 2
EXEMPT: ERMONT AS 2		

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00 – COMITÉ 14 ANS

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U14 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 05 novembre 2022 :

Match	CLUB	CLUB
2	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
7	ES HERBLAY 2	SARCELLES AAS 3
9	VAUREAL FCM 2	ECOUEN BOUFFEMONT 3
11	ADAMOIS OL 2	CORMEILLAIS ACS 3
24	ST BRICE FC 2	FOSES UF 2



COURRIER

COSMO TAVERNY

Mail du 02/10/2022

Pris note de votre courrier néanmoins nous attendons la FMI complète que l'arbitre a du clôturé, car vous nous avez envoyé une partie de la FMI en photo.

FORFAIT NON AVISÉ

GOUSSAINVILLE FC

Mail du 28/09/2022

COMITÉ U16 N°25061828

Forfait non avisé - Amende 25€

APPEL FEUILLE DE MATCH

CORMEILLAIS ACS

+45 ANS

CORMEILLAIS ACS 15 / ENT SSG 15

Match du 25/09/2022 N°25147505

1^{er} appel à la feuille de match 27/09/2022

2^{ème} appel à la feuille de match 04/10/2022 - Amende 32€

GOUSSAINVILLE FC

COMITÉ U16

GOUSSAINVILLE FC 3 / COSMO TAVERNY 3

Match du 25/09/2022 N°25061828

1^{er} appel à la feuille de match 27/09/2022

2^{ème} appel à la feuille de match 04/10/2022 - Amende 32€

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin - Le Nagard – Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP).

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 27 09 22

Pris note de vos dates pour recevoir des plateaux U6/U7 & U8/U9 qui se dérouleront au Stade Alain Mimoun 6 Bd Héloïse

ARGENTEUIL FC : Mail du 29 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre de FOSSES UF du 01 10 22

AUVERS ENNERY FC : Mail du 29 09 22

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U10/U11 et U12/U13

La Commission vous informe que vos équipes U10/U11 sont en série 3 et U12/U13 sont en série 2

Pour la coupe U12 : 1 équipe et Festival Foot U13 : 1 équipe également

Pour le Challenge U10 : 1 équipe et Challenge U11 : 2 équipes

BEAUCHAMP AS : Mail du 29 09 22

Pris note du forfait général de votre équipe 4 sur critérium U10/U11 après parution des calendriers. Cependant votre club reste en série 4 et votre équipe 4 devient un exempt.

Pris note du forfait général de votre équipe 4 sur critérium U12/U13 après parution des calendriers. Cependant votre club reste en série 4 et votre équipe 4 devient un exempt.

BEAUCHAMP AS : Mail du 30 09 22

Pris note du forfait de votre équipe 3 sur critérium U12/U13 du 01 10 22 à ST LEU FC du 01 10 22

ENT. BEAUMONT MOURS : Mail du 27 09 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U8 supplémentaire

La commission vous informe que les modifications d'engagement d'équipes pour les plateaux seront prises en compte à compter du 07 11 22

ENT. BEAUMONT MOURS : Mail du 30 09 22

Pris note du forfait de vos équipes U9 sur le centre de BOUFFEMONT ACF du 01 10 22

ENTENTE BOISSY/CHARS : Mail du 03 10 22

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres U10/U11. A savoir : Stade municipal de Chars – Rue des Ecoles

ENTENTE BOISSY/CHARS : Mail du 03 10 22

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U9.

La commission vous informe que les modifications d'engagement d'équipes pour les plateaux seront prises en compte à compter du 07 11 22

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 30 09 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 sur critérium du 01 10 22 contre GAFEPB du 01 10 22

DOMONT FC : Mail du 30 09 22

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres U12/U13. A savoir : Stade des Fauvettes à Domont

ECOUEN FC : Mail Du 02 10 22

Pris note de votre demande de jouer toutes les rencontres U10/U11 à domicile à 11h00 pour la série 3

La commission vous demande de prévenir vos adversaires via Footclubs

ECOUEN FC : Mail du 29 09 22

Pris note de demande de report des rencontres U10/U11 série 3 contre VEXIN AS suite indisponibilité de vos installations. Suite accord du club adverse, la commission reporte les rencontres au 22 10 22

ECOUEN FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre interrogation sur l'engagement de vos équipes U12/U13. La commission vous confirme l'engagement de 3 équipes en série 3 groupes D – E & F.

La commission vous rappelle que le site du DVOF connaît quelques soucis sur les agendas des clubs ou calendriers.

Il faut vérifier votre agenda dans Footclubs.

ENTENTE SSG : Mail du 03 10 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre de BRUYERES BERNES USM du 09 10 22

**ENTENTE SSG** : Mail du 03 10 22

Pris note de votre demande de désengagement d'une équipe U6/U7, soit 5 équipes au lieu de 6

ENTENTE SSG : Mail du 03 10 22

Pris note du problème de FMI rencontré sur les rencontres de critérium U10/U11 du 01 10 22 contre ES HERBLAY

AS ERAGNY FC : Mail du 29 09 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U10/U11 contre COSMO TAVERNY en raison de l'accueil d'un centre de la rentrée du foot féminin.

La commission a reporté ces rencontres au 22 10 22

ERMONT AMS : Mail du 03 10 22

Pris note de votre information quant à l'heure du début du plateau du 08 10 22, à savoir 9h30

ERMONT ACF : Mail du 29 09 22

Pris note de vos remarques pour les rencontres foot animation. Une réponse vous a été faite par mail

EZANVILLE US : Mail du 27 09 22

Voir PV du 26 09 22

FRETTOISE ES : Mail du 22 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre de SARCELLES AAS du 01 10 22

FRETTOISE ES : Mail du 22 09 22

Pris note de vos remarques sur l'utilisation de FAL

GONESSE RC : Mail du 30 09 22

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U6/U7, à savoir : 4 équipes au lieu de 8

La commission modifie pour le prochain plateau du 09 10 22

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 30 09 22

Pris note du forfait de vos équipes U8 & U9 sur les centres de CERGY FC et ST OUEN AS du 01 10 22

MENUCOURT AS : Mail du 29 09 22

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture du terrain synthétique le 01 10 22

Les rencontres U10/U11 sont reportés au 22 10 22

Pour les rencontres U2/U13, la commission vous demande de vous avec votre adversaires ST OUEN AS pour trouver une date et nous prévenir ensuite

MONTIGNY FC : Mail du 29 09 22

Pris note de votre demande de désengagement de vos équipes U10/U11 et U12/U13

OSNY FC : Mail du 29 09 22

Pris note de votre remarque sur les engagements de vos équipes. Le secrétariat a fait le nécessaire

PERSAN US : Mail du 03 10 22

Pris note de votre information sur la non-utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U12/U13

PONTOISIENNE JS : Mail du 02 10 22

Pris note de votre demande concernant les horaires des rencontres U10/U11. L'horaire officiel pour une série 4 est bien 2 rencontres à 9h30 et 2 à 11h

PONTOISIENNE JS : Mail du 21 09 22

Pris note du forfait de votre équipe 4 sur le critérium U10/U11 du 01 10 22

PRESLES USL : Mail du 29 09 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations le 01 10 22 suite arrêté municipal

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 29 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur le centre de DOMONT du 01 10 22

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 29 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le centre du THILLAY du 01 10 22

**PUISEUX LOUVRES FC** : Mail du 30 09 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations le week-end des 1^{er} & 2 10 22 suite arrêté municipal

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre demande de modification des engagements de vos équipes U10/U11 et U12/U13. La commission ne peut accéder à votre demande suite à votre nombre de licenciés. Les équipes supplémentaires pourront être intégrées sur la 2^{ème} phase.

ST BRICE FC : Mail du 28 09 22

Pris note de votre demande d'engagement d'1 équipe supplémentaire U10/U11 et d'1 équipe U12/U13.

Vos équipes seront intégrées :

- Votre équipe U10/U11 (St Brice FC 7) remplace l'exempt 10 – série 1 groupe A
- Votre équipe U12/U13 (St Brice FC 6) remplace l'exempt 4 – série 1 groupe A

ST PRIX ES : Mail du 28 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 du 01 10 22

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 29 09 22

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes. La commission vous confirme l'engagement de 2 équipes U12/U13 – série 2 et 1 équipe U10/U11 en série 1.

La commission ne peut accéder à votre demande d'équipes supplémentaires suite à votre nombre de licenciés dans ces catégories.

LE THILLAY ESM : Mail du 30 09 22

Pris note du forfait de vos équipes U9 sur le plateau du 01 10 22

LE THILLAY ESM : Mail du 30 09 22

Pris note du forfait de vos équipes U10/U11 et U12/U13 sur les rencontres du 01 10 22

VALLEE DU SAUSSERON ES : Mail du 03 10 22

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur la rencontre de critérium U10/U11 à ENTENTE BOISSY/CHARS

VALLEE DU SAUSSERON ES : Mail du 03 10 22

Pris note de votre demande de désengagement de votre équipe U8

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 28 09 22

Pris note du problème rencontré avec FAL pour l'adresse du stade du centre du plateau U9 du 01 10 22

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 27 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur le centre du THILLAY ESM et U9 sur le centre de l'ADAMOIS OL

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 03 10 22

Pris note du forfait général de votre équipe U12/U13 après parution du calendrier

VILLIERS FC : Mail du 03 10 22

Pris note de vos problèmes de FMI rencontrés sur les matchs U10/U11 avec VERMARS ST WITZ et U12/U13 avec GOUSSAINVILLE FC

VILLIERS FC : Mail du 30 09 22

Pris note de votre demande d'affecter vos 4 équipes U9 en niveau 2

VILLIERS FC : Mail du 29 09 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 & U9 sur le centre de MONTMORENCY FC.

Pris note également de votre demande de désengagement du niveau 1

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 30 09 22

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes engagées :

U6/U7 : 4 équipes

U8 : 4 équipes niveau 2

U9 : 4 équipes niveau 2

Isabelle cheron : Mail du 28 09 22

Mail non traité car les courriels doivent être adressés à la commission par le biais de la messagerie officielle des clubs.



JND du 24 09 22

Suite aux conditions climatiques en juin dernier, la JND a été reportée au samedi 24 septembre 2022 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC. Exceptionnellement, cette Journée Nationale était réservée aux licenciés U7 et U8, et celle-ci s'est déroulée en deux phases.

Première phase à 10 heures 00

22 clubs représentant 542 joueurs et joueuses

Deuxième phase à 14 heures 00

25 clubs représentant 433 joueurs et joueuses

Soit 975 enfants présents

Malheureusement encore trop de clubs absents

Merci à la municipalité et au club de CERGY PONTOISE FC pour le prêt des installations, aux dirigeants et dirigeantes pour leur disponibilité.

Merci au personnel technique du DVOF, aux membres de la commission technique et aux éducateurs validant leur diplôme qui ont œuvré toute la journée afin que celle-ci soit réussie.

AMENDES

BEAUCHAMP AS : Forfait général de votre équipe 4 sur critérium U10/U11 après parution des calendriers
Amende : 25€

BEAUCHAMP AS : Forfait général de votre équipe 4 sur critérium U12/U13 après parution des calendriers
Amende : 25€

VÉMARS ST WITZ FC : Forfait général de votre équipe U12/U13 après parution du calendrier
Amende : 25€



Prochaine Réunion
Lundi 10 Octobre 2022
A partir de 18h30



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 03 OCTOBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

o 1^{er} = **10€**

o 2^{ème} = **15€**

o 3^{ème} = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.



DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminine seront traitées en Commission technique.

PLATEAUX/ RASSEMBLEMENTS ET CRITÉRIUMS

CRITERIUM U11F Journée 1 :

- **Samedi 08 Octobre 2022**

CRITERIUM U13F et CRITERIUM AVENIR Journée 1 :

- **Samedi 08 octobre 2022**

PLATEAU U9F Journée 1 :

- **Samedi 08 octobre 2022**

RASSEMBLEMENT U6F Journée 1 :

- **Samedi 15 octobre 2022**

COURRIERS

BELLOY ST MARTIN ASC / ADAMOIS OL

Mail du 03/10/2022

Pris note de vos deux mails concernant votre accord de jouer vos deux centres U11F et U13F sur les installations de BELLOY ST MARTIN ASC.

JOUY LE MOUTIER FC

Mail du 30/09/2022

Pris note de votre courrier concernant votre demande pour engager deux équipes U13F.

Le mode d'inscription devait être fait via GOOGLE FORM, avant la date butoir qui était le 14/09/2022. Les calendriers étant déjà publiés le 28/09/2022 et les exempts remplacés par d'autres retardataires. Par conséquent, nous vous invitons à vous inscrire pour la PHASE 2 début janvier via le GOOGLE FORM que vous recevrez prochainement.

ERMONT AS

Mail du 27/09/2022

Pris note de votre courrier concernant l'engagement de votre équipe U13F, nous vous informons que celle-ci est bien engagée et se trouve dans la POULE D.

CRITÉRIUM U13F

ARGENTEUIL FC / PONTOISIENNE JS

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les coordonnées de votre équipe U13F qui ont été intégré, notamment l'heure souhaitée de vos coups d'envois, l'adresse du stade, le nom et numéro du responsable de la section, le nom et numéro du référent. Merci



MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 08/10/2022

SAINT OUEN L'AUMÔNE AS

Mail du 02/10/2022 Match n° 25258435

U13F Avenir

ST OUEN L'AUMONE AS 1 / ERAGNY FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE LUCIEN ESCUTARY à ST OUEN L'AUMÔNE.

Prévenir vos adversaires.

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 03/10/2022 25258461

POULE A

ADAMOIS OL 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

INVERSION DE MATCH :

Cette rencontre se jouera sur les installations de Belloy St Martin.

Accord des deux clubs.

MATCH DU 15/10/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 02/10/2022 Match n°25258465

POULE A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / GROSLAY FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs.

MATCH DU 03/12/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258472

POULE A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / COSMO TAVERNY 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 08/10/2022

ENT SANNOIS ST GRATIEN

Mail du 03/10/2022 Match n°25258308

POULE A

ENT SSG 1 / FOSSES FU 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE AUGUSTE DELAUNE à ST GRATIEN

Prévenir vos adversaires.



MATCH DU 03/12/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258938

POULE C

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

RENTÉE DU FOOTBALL FÉMININ

CFJ PERSANAISE

Absence non excusée sur un rassemblement – Amende 10€

OCTOBRE

PLATEAU U9F

ATTENTION L'HEURE DE CE PLATEAU A CHANGÉ

PLATEAU U9F DU 08/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY FC				
DE SOUSA SEBASTIEN 06 69 94 74 56	STADE ALBERT SCHWEITZE, Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				10



RASSEMBLEMENT U7F

PLATEAU U7F DU 15/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
FOSES FU				
DELIGNE MICHAEL 06 63 82 86 86	STADE AUGUSTE DELAUNE, Rue du Grand Tremblay, FOSES	10H00	FOSES FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5

NOVEMBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 19/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ARGENTEUIL FC				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE JEAN JAURES, 30 Rue J.J. ROUSSEAU, Argenteuil	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				10



RASSEMBLEMENT U7F

PLATEAU U7F DU 26/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 03 OCTOBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL A VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16). Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE A DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectations dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

DÉTECTIONS U14 – U15 – U16 – U17 – U18 FUTSAL

La commission demande aux clubs de transmettre au DVOF le fichier Excel avec le nom des joueurs pressentis pour les détectations. Les joueurs doivent posséder une licence validée par la LPIFF.

Transmettre au département technique à l'attention de M Tartarin Julien avant le **vendredi 07 octobre 2022**.

COURRIERS CLUBS

ASF Argenteuil : Mail du 26-09-22

Pris note de votre demande d'engagement d'une 2^{ème} équipe U13 et d'une 2^{ème} équipe U15.

Votre 2^{ème} équipe U15 prend la place de **l'exempt 4 dans le groupe B**.

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande de 2^{ème} équipe U13, le groupe est actuellement complet. Votre équipe sera intégré en phase 2 ou à la place d'un éventuel désistement.

Montmagny Asfs : Mail du 27-09-22

Pris note de la fermeture du gymnase pour les rencontres n° 25063182 (10-04-23) et 25063186 (08/05/23).

La commission programmera les rencontres à une autre date.

Persanaise Cfj : Mail du 24-09-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase le 01-10-22.

La commission reporte la rencontre contre Marcouville City CP 3 au samedi,08-10-22.

Jouy le Moutier FC : Mail du 28-09-22

Pris note du Forfait général de votre équipe en championnat D1 Futsal.

AFS Vauréal : Mail du 29-09-22

Pris note du changement d'horaire pour les rencontres à domicile de vos équipes seniors : **le vendredi à 21H30**.

Accord de la commission.

Persanaise Cfj : Mail du 29-09-22

Pris note de votre demande pour l'engagement d'une 2^{ème} équipe en critérium U11.

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande, le groupe est actuellement complet. Votre équipe sera intégré en phase 2 ou à la place d'un éventuel désistement.

Persanaise Cfj : Mail du 30-09-22

Pris note de votre candidature pour recevoir une journée de détection le dimanche de 08H30 à 13H00.

Remerciements

Sannois Fce : Mail du 01-10-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Voltaire le samedi 01-10-22

Pris note du transfert de la rencontre contre Afs Vauréal au gymnase JC Bouttlier.

Persanaise Cfj : Mail du 03-10-22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour votre équipe U11 : **le dimanche à 10H00**.

**Persanaise Cfj** : Mail du 03-10-22

Pris note de votre demande de réengagement de votre équipe U16, celle-ci prend la place de l'exempt 5 :
Coup d'envoi : **le samedi à 17H30.**

Ermont AmS : Mail du 03-10-22

Pris note de votre demande d'engagement de 2 équipes U9 et 2 équipes U7.
La commission vous demande de l'informer de l'adresse du gymnase et du jour et l'heure du coup d'envoi des plateaux à domicile.
La commission vous demande le nom et le n° de téléphone du responsable des équipes.

Sannois Fce : Mail du 01-10-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Voltaire le samedi 01-10-22
Pris note du transfert de la rencontre contre Afs Vauréal au gymnase JC Bouttner.

Sannois Fce : Mail du 03-10-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Voltaire du 01-10-22 au 22-10-22
Pris note du transfert des rencontres du 15-10 et du 22-10-22 au gymnase JC Bouttner.
La commission remet la rencontre D2 n° **25062652** Sannois Fce 2 / Osny United 2 à une date ultérieure.

Match n° **25062663** du **15-10-22** – Sannois Fce 2 / Afs Vauréal 2
Gymnase JC Bouttner – 88 Rue du Poirier Baron - Sannois

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

FUTSAL D1

Match n° 24897265 : Arnouville Usc 1 / Eaubonne Csm 1 du 01-10-22

FUTSAL D2

Match n° 25062654 : RC Argenteuil 1 / Combo Futsal 2 du 29-09-22

CRITÉRIUM U13 FUTSAL

Match n° 25255505 : Garges Djibson 1 / Sportifs de Garges 2 du 01-10-22

Match n° 25255506 : Sannois Fce 1 / Attainville Futsal C 2 du 02-10-22

Match n° 25255508 : Marcouville City CP 2 / Ermont AmS 1 du 02-10-22

Match n° 25255509 : Sportifs de Garges 2 / Marcouville City CP 1 du 02-10-22

MATCHS REMIS

FUTSAL D1

Match n° 24897264 : Afs Vauréal 1 / Sportifs de Garges 2 **le vendredi 07-10-22 à 21H00**

Match n° 24897266 : Persanaise Cfj 1 / Marcouville City CP 3 **le samedi 08-10-22 à 21H00**

FUTSAL D2

Match n° 25062604 : Gonesse RC 1 / Bezons Futsal C 1 **le mardi 11-10-22 à 20H00**

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 : **remis à une date ultérieure.**



FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D1

Jouy le Moutier FC : 3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe
 Jouy le Moutier FC : **Amende 57 €**

CATEGORIE : U15 Futsal PH 1

GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 08.10.22	Sa 22.10.22	Sa 19.11.22	Sa 03.12.22	Sa 14.01.23
Di 09.10.22	Di 23.10.22	Di 20.11.22	Di 04.12.22	Di 15.01.23
1 - 2	3 - 1	1 - 4	5 - 1	1 - 6
6 - 3	2 - 4	3 - 5	4 - 6	5 - 2
4 - 5	5 - 6	6 - 2	2 - 3	3 - 4

CRITÉRIUM U15 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 1
2	582621	FOOT LOISIR INDOOR 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
5	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
6	590442	LES SPORTIFS DE GARGES

CRITÉRIUM U15 FUTSAL GR B		
1	551988	CERGY-PONTOISE FC
2	550552	SANNOIS FCE
3	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	580869	PERSANAISE CFJ
6	553776	GARGES DJIBSON ASC 2

N°	CRITERIUM U15	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 13H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 11H30
551 988	CERGY-PONTOISE FC	Gymnase du Moulin à vent, Avenue du Terroir, 95800 Cergy	Le Samedi à 10H30
582 621	FOOT INDOOR LOISIR	Gymnase Angélo Parisi, 162 Bd Paul Vaillant Couturier, 95190 Goussainville	Le Samedi à 12H00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1 & 2	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 09H00
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Samedi à 13H00
580 869	PERSANAISE CFJ	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Samedi à 17H30
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 13H30
550 552	SANNOIS FCE	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 SANNOIS	Le Dimanche à 14H30



CATEGORIE : U16 Futsal

GROUPE DE 6

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
Sa 15.10.22	Sa 12.11.22	Sa 10.12.22	Sa 21.01.23	Sa 04.02.23
Di 16.10.22	Di 13.11.22	Di 11.12.22	Di 22.01.23	Di 05.02.23
1 - 2	3 - 1	1 - 4	5 - 1	1 - 6
6 - 3	2 - 4	3 - 5	4 - 6	5 - 2
4 - 5	5 - 6	6 - 2	2 - 3	3 - 4
Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09	Journée 10
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
Sa 18.03.23	Sa 01.04.23	Sa 15.04.23	Sa 13.05.23	Sa 27.05.23
Di 19.03.23	Di 02.04.23	Di 16.04.23	Di 14.05.23	Di 28.05.23

CRITÉRIUM U16 GR A		
1	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
2	524020	VEMARS ST WITZ FC 1
3	551972	AVICENNE ASC 1
4	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
5	580869	PERSANAISE CFJ
6	550552	SANNOIS FCE 1

N°	CRITERIUM U16	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
551 972	AVICENNE ASC	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Samedi à 16H00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 12H00
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Samedi à 11H00
580 869	PERSANAISE CFJ	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Samedi à 17H30
550 552	SANNOIS FCE	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 SANNOIS	Le Samedi à 14H00
524 020	VEMARS ST WITZ FC	Complexe Sportif - Allée Marcel Gauthier- 95470 Vémars	Le Samedi à 14H00



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Les clubs n'ayant pas formulé sur l'application FAL les engagements de leurs équipes U7 et U9 sont priés de transmettre ceux-ci par mail à la commission Futsal pour le **lundi 10 octobre** au plus tard. L'engagement d'équipes supplémentaires peut se faire durant toute la saison.

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF : **Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

La commission demande à tous les clubs ayant engagé des équipes U7 et U9, le nom et l'adresse du gymnase et le jour et l'heure du coup d'envoi des rencontres.

PLATEAU FUTSAL U9

Plateau N°1 - Week-end des 08 et 09 Octobre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Octobre 2022 (coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	8	Attainville Futsal (1&2) ASF Argenteuil Persanaise Cfj Garges Djibson Asc Marcouville City CP (1&2) Les Sportifs de Garges

PLATEAU FUTSAL U7

En raison du nombre d'engagement d'équipes U7 insuffisant à ce jour (seulement 3 équipes) et du nombre de licences validées par les clubs, la commission décide d'annuler le premier plateau U7 programmé le week-end des 15 et 16 octobre 2022.

La commission est dans l'attente d'engagement d'équipes supplémentaires afin d'organiser des plateaux U7 à partir du mois de novembre 2022

**Prochaine réunion
Lundi 10 octobre à 18H30**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS

ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 04 OCTOBRE 2022

Présents : MM. Febvay – Lacour- Da Mata

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952680103

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le 22 septembre 2022 à 21h00, au Stade Pierre de COUBERTIN, avenue Frédéric JOLIOT CURIE, pour confirmation de classement de l'éclairage.

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952680103

M. FEBVAY et M. DA MATA de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le 29 septembre 2022 à 10h00, au Stade Pierre de COUBERTIN, avenue Frédéric JOLIOT CURIE, pour classement de l'installation.



Ville de SAINT LEU LA FORET : NNI 955630301

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 29 septembre 2022 à 20h30, au Stade Jean MOULIN, avenue des DIABLOTS, pour confirmation de classement de l'éclairage.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 06 Octobre 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontre du 09 Octobre 2022

Seniors D1

Match 24615776 : Entente SSG / Villiers le Bel FC

Délégué M. Christian Febvay

Rencontres du 16 Octobre 2022

U18 D1

Match 24685112 : Villiers le Bel FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 24685113 : Garges FCM / Ecoeu FC

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24685115 : Ermont AS / Sarcelles AAS

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 24685116 : Franconville FC / Argenteuil RC

Délégué M. Christian Febvay

Match 24685117: St Leu FC / Adamois OL

Délégué M. Fabrice Gondel



COMMISSION DES FINANCES

PV RESTREINT DU 04 OCTOBRE 2022

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

NON PAIEMENT D'ARBITRE SEPTEMBRE 2022

N°1	SAISON 2022-2023 / Septembre 2022
------------	--

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
25/09/2022	25062002	Académie Foot Club Survilliers Av.	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	500565 / Survilliers Av.
25/09/2022	25061824	Gonesse RC Persan US 03		24,25 €			
25/09/2022	25061817	Entente SSG Montmorency FC	COUPE	24,25 €		24,25 €	546116 / Montmorency FC
25/09/2022	25061763	St Leu 95 FC Puisseux Louvres 95 FC		24,25 €			
25/09/2022	25061803	Villiers le Bel FC Puisseux Louvres 95 FC	COUPE	24,25 €		24,25 €	520871 / Puisseux Lou. 95 FC
25/09/2022	25061810	Auvers Ennery FC Parmain AC		40,00 €			
25/09/2022	25061813	Entente MMB Pierrelaye FC	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	560812 / Pierrelaye FC
25/09/2022	25061813	Entente MMB Pierrelaye FC		40,00 €			
19/09/2021	24689112	Garges FCM Ol. Adamois	CHAMPIONNAT	75,00 €		75,00 €	522695 / Garges FCM
18/09/2022	24690044	Ent. Parmain Sausser. Cormeillais ACS		48,50 €			
25/09/2022	25061828	Goussainville FC Cosmo Taverny	COUPE	24,25 €		24,25 €	581364 / Goussainville FC
25/09/2022	25061828	Goussainville FC Cosmo Taverny		24,25 €			
25/09/2022	25061949	Domont FC Frettoise ES	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	515375 / Frettoise ES
25/09/2022	25061954	Pontoisienne JS Bouffemont ACF		40,00 €			
25/09/2022	25092378	Entente SSG Petits Angès ES	COUPE	48,50 €		48,50 €	517328 / Entente SSG
25/09/2022	25062005	Entente SSG Viarmes Ol. A.		40,00 €			
25/09/2022	25062005	Entente SSG Ol. Viarmes As.	COUPE	40,00 €		40,00 €	517328 / Entente SSG
25/09/2022	25061848	Franconville FC Vauréal FCM		48,50 €			

Ces montants seront imputés sur le compte club.

Prochaine réunion sur convocation



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION PAR VISIO-CONFÉRENCE DU 6 OCTOBRE 2022

Présents : Mme CAZENAVE
MM. CALLEWAERT – GOUNOT – GUILLEMET

Assiste : M. BOISDENGLHIEN E. (Agent de développement de l'Arbitrage)

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DVOF, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

Match N° 24673504 : ANCIENS DIVISION 3 Av. SURVILLIERS 11 / JOUY LE MOUTIER FC 11 du 18/09/2022

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club du FC Jouy le Moutier portant une éventuelle réserve technique.

Pris connaissance des pièces versées au dossier.

- Considérant que la réserve technique a été formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu conformément à l'article 30.19 du RS du DVOF
- Considérant que cette réserve technique apparaît sur la feuille de match dans la rubrique « Réserves Techniques ».

Dit la réserve technique recevable en la forme.

- Considérant que sur la feuille de match, l'arbitre assistant indiqué est M. LIEGAUX Fabrice N° 2358024047
- Considérant que le club de Jouy le Moutier FC indique que c'est le N°11 M. TAYA Samba N° 2308084250 qui a remplacé M. LIEGAUX Fabrice comme arbitre assistant
- Considérant l'absence du rapport de M. GENEST Maurice N°9603671105, arbitre central de la rencontre malgré notre demande datée du 28 septembre 2022
- Considérant qu'à la 52^{ème} minute de jeu, l'entrée en jeu du N°11 de Survilliers Av. M. TAYA Samba
- Considérant que l'article 17.7 du Règlement Sportif du DVOF précise qu'une rencontre ne peut pas être dirigée par deux arbitres différents (Arbitre central ou arbitre assistant), sauf en cas d'accident ou de malaise.

La Commission décide que le match est à rejouer avec 3 arbitres officiels à la charge du club de Survilliers Avenir.

**PV transmis à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour date à fixer.
PV transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage pour désignations.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF



INFORMATIONS STATUTAIRES ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du Val-d'Oise ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidat :

- La personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- La personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- La personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- La personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 (trois) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis 3 (trois) ans au moins.

b) L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis 3 (trois) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F

13.3 Mode de scrutin

Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quel motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent ;

Déclaration de candidature

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (membre individuel, arbitre, éducateur, femme licenciée, médecin, ou foot diversifié).

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé

Article 15. Président

15.1 Modalités d'élection

Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction, après le renouvellement de ce dernier.



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 2022

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

À remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 18/10/2022 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Élection du Comité de Direction ».
Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

Club : ou Membre individuel

* Déclare me porter candidat à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football
Et me présenter au titre suivant (cocher la case idoine) :

Membre individuel ou membre d'une association affiliée à la F.F.F.

* Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F. et 13.2.1 des Statuts du DVOF, déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

. D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,

. D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

→ Une copie d'une pièce d'identité du candidat,

→ Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité

La candidature sera jugée recevable ou non par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, un PV sera rédigé, motivé et notifié.